

**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc**

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire Séance du 26 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 23 Absents : 4 dont Représentés : 4	L'an 2021, le 26 mai à 17 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à Chamonix Mont-Blanc sous la présidence du Président M. Éric FOURNIER
Étaient présents :	FOURNIER Éric, EVRARD Nicolas, CHANTELOT Xavier, VALLAS Jérémy VILLARD Hervé, DESAILLOUD Cédric, CHARLOT-FLORENTIN Philippe, BOSSONNEY Ghislaine, BEAUFOUR Aurélie (visioconférence), FAVRET Catherine, MIEUSSET Karine (visioconférence), TERMOZ Aurore, OLLIER Bernard (visioconférence), DEVOUASSOUX Patrick, DEMARCHI Charlotte, LAFFIN François-Xavier, TRAPPIER Françoise, FABRE Jean, VIALE Patrick, MOREAU-PETITJEAN Isabelle (visioconférence), BOCHATAY Christophe, FERRARO Mary
Absents excusés :	BAVUZ Elodie, (donne pouvoir à FOURNIER Éric), LELIEVRE Isabel (donne procuration à CHANTELOT Xavier), BOZON Myriam (donne pouvoir à BOCHATAY Christophe), LAGARDE Stéphane (donne pouvoir à FERRARO Mary), VIOLLET Martial
Secrétaire de séance :	VALLAS Jérémy

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence. Il demande si des remarques sont à faire sur le procès-verbal de la séance précédente du 27 avril 2021. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne Mary Ferraro en qualité de secrétaire de séance.

1. Communications du Président

Éric Fournier informe l'assemblée de l'évolution du contexte sanitaire :

- Les dernières analyses des eaux usées indiquent que le niveau de charge virale diminue fortement avec un indice à 50, indice le plus bas depuis fin janvier 2021, et toujours en dessous de la moyenne régionale
- Les premières étapes du déconfinement sont positives, avec la réouverture des lieux culturels, des terrasses et commerces notamment. Il est, toutefois, nécessaire de rester vigilant, pendant la campagne de vaccination et les prochaines étapes afin d'avoir une saison estivale forte en évènements et fréquentation touristique.
- Il salue les élus et techniciens des services culture et sports qui fournissent un important travail afin de proposer, pour la saison estivale de nombreux évènements sportifs et culturels.

- Éric Fournier souhaite également remercier les commerçants et les assurer du soutien de la collectivité afin de leur garantir une réouverture dans les meilleures conditions possibles.

Éric Fournier informe l'assemblée des événements intervenus depuis le dernier conseil communautaire :

- Le vendredi 21 mai dernier, s'est tenu le premier séminaire tourisme animé par l'agence SIA Partners. Ce premier volet portait sur la réflexion sur l'adaptation du produit touristique face aux enjeux, climatiques, économiques et sanitaires. Le deuxième volet, vendredi 28 mai prochain, portera sur un plan d'actions concrètes
- Samedi 24 avril : Accueil d'une délégation d'élus de la Commune de Courmayeur. Cette rencontre a permis de travailler sur les actions communes en matière de mobilité, dans le cadre d'un appel à projet européen. Une étude sur la mise en place d'une navette électrique saisonnière transfrontalière est notamment en cours de réflexion.
- Jeudi 29 avril : Travail relatif aux conditions de circulation hivernale au Col des Montets avec l'ensemble des acteurs concernés. Un COPIL a également eu lieu concernant la ligne Saint-Gervais/Vallorcine afin d'optimiser la qualité de desserte tout en conservant les conditions commerciales d'exploitation.
- Vendredi 30 avril : 3^{ème} COPIL ZFE : étude des scénarii présentés par le cabinet d'étude

Éric Fournier souligne également le travail de l'ensemble des équipes sur les dossiers : CRTE, Espaces Valléens, CPER et la prédation du loup.

2. Urbanisme : Planification : Mise en compatibilité par Déclaration de Projet du PLU de Chamonix pour le projet de Glaciorium du Montenvers - Organisation d'une enquête publique conjointe (Délégation à la commune de Chamonix Mont-Blanc).

Il est rappelé au Conseil Communautaire que par délibération du 16 janvier 2019, ont été portés à sa connaissance les conclusions des réflexions lancées en 2013 sur la valorisation du site du Montenvers, avec 3 enjeux relevés que sont :

- L'attractivité du site avec le recul de la Mer de Glace et la difficulté pour y accéder,
- La préservation et la qualité du site avec les infrastructures vieillissantes,
- La compréhension des espaces et de l'environnement avec en sus des difficultés de gestion des flux, un manque de lisibilité des cheminements et un besoin d'expliquer l'évolution de cet univers alpin et glaciaire en pleine mutation ;

Sur la base de ce diagnostic, plusieurs projets sur l'ensemble du site du Montenvers sont en cours d'élaboration tels que :

- Le repositionnement de la télécabine,
- La création du bâtiment terrasse du glaciorium qui nécessite la création d'un unité Touristique Nouvelle (UTN) par le biais d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP), la création de la zone Naturelle du règlement du PLU (création d'une sous-secteur NL) et d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité).
- La dépose de la terrasse de la gare en lien avec le projet de glaciorium,
- La rénovation du temple de la Nature,
- Le réaménagement des espaces publics.

Ce projet de Glaciorium nécessitant une évolution du PLU, le Conseil Communautaire avait pris connaissance du dossier de Déclaration de Projet emportant mis en compatibilité du PLU (DPMEC).

Depuis lors, un dossier administratif a été établi et a été soumis aux diligences suivantes :

- **Avril 2020** : transmission aux Personnes Publiques Associées (PPA),
- **Juillet 2020** : avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) sur le volet STECAL,

- **Juillet 2020** : avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), cet avis préconisant la présentation d'une évaluation environnementale commune au projet qui se profile dans le même temps sur le site, avec le déplacement de la télécabine,
- **Octobre 2020** : avis favorable en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites),
- **Janvier 2021** : réunion des Personnes Publiques Associées (PPA), au terme de laquelle a été pris en compte l'avis de la MRAe et a donc été précisé que pour permettre une meilleure compréhension et lisibilité de l'ensemble des projets menés sur le secteur le choix sera fait d'organiser ensemble les procédures d'enquêtes publiques nécessitées, à savoir :
 - D'une part l'enquête publique unique portant sur la reconnaissance de l'intérêt général du projet de Glaciorium et l'évolution du PLU au terme de la DPMEC (de compétence communautaire) et,
 - D'autre part l'enquête publique amenée à être réalisée pour l'étude d'impact réalisée pour le déplacement de la télécabine (de compétence Communale),
- **Mai 2021** : présentation du projet en Commission Territoire et Economie au terme de laquelle un avis favorable à l'organisation de ces enquêtes publiques sous l'autorité de la Commune de Chamonix a été rendu ;

Dans cette hypothèse l'article L 123-6 du code de l'environnement prévoit:

" I. - Lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques dont l'une au moins en application de l'article L. 123-2, il peut être procédé à une enquête unique régie par la présente section dès lors que les autorités compétentes pour prendre la décision désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête. A défaut de cet accord, et sur la demande du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, le représentant de l'Etat, dès lors qu'il est compétent pour prendre l'une des décisions d'autorisation ou d'approbation envisagées, peut ouvrir et organiser l'enquête unique.

Dans les mêmes conditions, il peut également être procédé à une enquête unique lorsque les enquêtes de plusieurs projets, plans ou programmes peuvent être organisées simultanément et que l'organisation d'une telle enquête contribue à améliorer l'information et la participation du public.

La durée de l'enquête publique ne peut être inférieure à la durée minimale de la plus longue prévue par l'une des législations concernées.

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises et une note de présentation non technique du ou des projets, plans ou programmes.

Cette enquête unique fait l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises."

François-Xavier Laffin souhaite obtenir des précisions quant à la nature de l'étude d'impact environnementale.

Jean-Marc Bonino, à la demande d'Éric Fournier, précise qu'une étude d'impact sera réalisée pour les besoins de la demande de permis de construire de la télécabine. Cette étude resituerait le projet télécabine dans le contexte global du projet de requalification du site et traiterait également des dispositifs de protection contre les risques naturels prévus en accompagnement de la télécabine.

Jean Fabre revient sur la problématique de modification d'un PLUi sur un lieu aussi emblématique que la Mer de Glace. Il souhaite connaître la raison d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) alors qu'il y a aussi un appel à projet.

Éric Fournier répond que le PLUi n'existe pas encore. Jean-Marc Bonino, à la demande d'Éric Fournier, précise que l'OAP est nécessaire dans la mesure où le projet de centre d'interprétation

- d'annuler la décision de la Commune du 11 juillet 2019 par laquelle le Maire a refusé d'abandonner la procédure de délaissement,
- d'annuler la décision par laquelle le Maire a refusé de saisir le conseil municipal ou l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme sur le territoire de la Commune afin de procéder à une modification du PLU concernant l'emplacement réservé n°35,
- **d'enjoindre au Maire de Chamonix-Mont-Blanc de saisir, dans le délai d'un mois, le conseil municipal ou l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme sur le territoire de la commune afin de procéder à une modification du PLU concernant l'emplacement réservé n°35.**

Il est ici rappelé et précisé, qu'au terme de la modification n°9 du PLU de Chamonix-Mont-Blanc approuvée par délibération du 06 octobre 2020, l'emplacement réservé n°35 a été modifié. En effet, un des points de cette modification du PLU portait sur l'élargissement du champ d'application de cet emplacement réservé qui a été étendu à une « installation d'intérêt général (chambre funéraire) », venant ainsi conforter l'aménagement projeté sur ces emprises.

Aussi, après présentation de ce dossier au terme duquel le Maire de Chamonix par courrier en date du 12 mai 2021 saisit le Conseil Communautaire, compétent en matière de PLU, conformément à l'injonction du tribunal administratif du 29 mars 2021.

Aurore Termoz précise, qu'actuellement, l'accueil à la chambre funéraire n'est pas optimal. Il est donc nécessaire de travailler sur un nouveau projet avec une grande salle de recueillement, notamment. Bernard Ollier demande s'il ne s'agit pas d'une compétence intercommunale, puisque, ce lieu va accueillir toute la population de la vallée. Éric Fournier et Aurore Termoz répondent qu'il s'agit d'une compétence communale. Jean Fabre aurait souhaité que le jugement soit annexé au dossier de conseil. Il est étonné de la décision du tribunal qui n'a apparemment pas été sensible à l'intérêt public. Il reste sceptique, quant à la procédure d'appel. François-Xavier Laffin précise que son interrogation porte sur la pertinence de la procédure d'appel. En effet, en droit administratif, la procédure d'appel n'a pas d'effet suspensif. En conséquence les travaux des requérants pourraient être déjà réalisés au moment de la décision en appel. Une démarche amiable volontaire aurait plus de sens. Jean-Marc Bonino, à la demande d'Éric Fournier, indique qu'une démarche amiable avait déjà eu lieu non suivi d'effets. Une offre amiable d'acquisition a été formulée, non acceptée par les consorts Taberlet-Leclerc. Il précise par ailleurs que, si une demande d'autorisation de construire était déposée, celle-ci serait analysée à la lumière des règles d'urbanisme en vigueur, zone N notamment

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Absentions : François-Xavier Laffin, Françoise Trappier, Jean Fabre et Xavier Chantelot

- **ESTIME** que l'objet de l'emplacement réservé n°35 a évolué à l'occasion de la modification n°9 approuvée le 06 octobre 2020 et a été élargi à une installation d'intérêt général (chambre funéraire),
- **PREND** acte de ces éléments et de la modification n°9 apportée à l'objet de l'ER n°35,
- **PRECISE** que les consorts TABERLET/LECLERC seront informés de cette procédure,
- **INFORME** que la commune de Chamonix fera appel du jugement du 29 mars 2021,
- **HABILITE** M. le Président à toutes diligences pour l'exécution des présentes,

4. ZAE La Vigie : Vente des terrains aux artisans : Faculté de substitution – Entreprise Zermatten

Patrick Devouassoux, Vice-président délégué aux infrastructures rappelle que par délibération n° 1095, en date du 25 février 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc avait entériné l'approbation, la sélection et l'attribution du lot n° 8, d'une superficie de 372 m², situé dans la zone d'activités économiques dite de la Vigie, au profit de l'entreprise ZERMATTEN.

Cette entreprise, retenue pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D sous le numéro 6853, constituant le lot n° 8 de la zone d'activités économiques dite de la Vigie, souhaite pouvoir réaliser cette acquisition en se substituant :

La Société dénommée SCI LA GRANGIAT, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €, dont le siège est à SERVOZ – 130, chemin de la Grangiat, identifiée au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements sous le numéro SIREN 885 005 074, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy ; dont les associés sont :

- Monsieur Erick Armand PIERRAT
- Madame Laëtitia Maryse ZERMATTEN

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **SE PRONONCE** favorablement sur la possibilité, de substituer l'entreprise ZERMATTEN à la SCI LA GRANGIAT, pour l'acquisition du terrain.

5. ZAE La Vigie : Vente des terrains aux artisans : Modification des modalités d'application de la TVA

Patrick Devouassoux, Vice-président délégué aux infrastructures rappelle que lors du Conseil Communautaire du 25 février 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc avait entériné l'approbation, la sélection et l'attribution des différents lots, situés dans la zone d'activités économiques dite de la Vigie, au profit des entreprises retenues :

Nom de l'entreprise	Lot	Superficie
Franck Vincent	1	354 m ²
JP ELECTRICITE /Electron	2	474m ²
CGI SERET	3	1 069 m ²
Dumas	4	718 m ²
Electrotechnique Générale Industrie et Remontée Mécanique	5	346 m ²
Balmat Bois	6	319 m ²
Cham'Sol	7	329 m ²
SCI La Grangiat	8	372 m ²

Aux termes de cette délibération, la cession de terrain a été consentie au prix de 160 €/ m² Hors Taxe, Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge avec une marge nulle.

Après consultation des services fiscaux, il s'avère que les prix de cession de chacun des terrains constituant la zone d'activités économiques dites de la Vigie doivent en réalité être facturés par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc Taxe sur la Valeur Ajoutée sur le prix total.

Ainsi, les ventes pré-citées seront conclues selon les conditions financières suivantes :

Nom de l'entreprise	Lot	Cadastre	Superficie	Prix Hors Taxe	TVA sur prix total (au taux de 20 %)	Prix TTC comprenant la TVA sur prix total
Franck Vincent	1	D 6857	354 m ²	56.640 €	11.328 €	67.698 €
JP ELECTRICITE /Electron	2	D 6858	474m ²	75.840 €	15.168 €	91.008 €
CGI SERET	3	D 6859	1 069 m ²	171.040 €	34.208 €	205.248 €
Dumas	4	D 6860	718 m ²	114.880 €	22.976 €	137.856 €
Electrotechnique Générale Industrie et Remontée Mécanique	5	D 6864	346 m ²	55.360 €	11.072 €	66.432 €
Balmat Bois	6	D 6856	319 m ²	51.040 €	10.208 €	61.248 €
Cham'Sol	7	D 6855	329 m ²	52.640 €	10.528 €	61.168 €
SCI La Grangiat	8	D 6853	372 m ²	59.520 €	11.904 €	71.424 €

François-Xavier Laffin est surpris que les services fiscaux n'aient pas été consultés au moment de la signature des compromis. Il s'interroge, ensuite, sur la nécessité de signer des avenants aux compromis d'origine et la répercussion que pourra engendrer sur les prix, notamment concernant des annulations ou encore l'allongement des délais et par conséquent un retard dans la signature des actes authentiques.

Après avoir entendu le rapport fait de ce dossier,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur le changement des modalités d'application de la TVA sur les prix de vente tels qu'indiqués dans le tableau pré-cité.

6. Transition écologique et énergétique : Aides Fonds Air Entreprises – Validation des demandes d'aide et signature des conventions correspondantes

Hervé Villard, Vice-président délégué à la transition écologique rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est engagée dans le dispositif « Fonds Air Entreprises » (FAE) afin d'accompagner les professionnels à réduire leurs émissions de polluants atmosphériques.

Le FAE est financé, à part égale, par la CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat a été signée par la CCVCMB, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes le 22 mars 2018, et ce pour une durée de 5 ans.

La contribution financière des partenaires (Région Aura et Conseil Départemental) est versée directement à la CCVCMB, qui reverse l'aide au bénéficiaire. La Région a déjà versé un acompte, avec une convention attributive de subvention datant du 8 septembre 2017. Pour le Département, l'appel des fonds se fait après la signature des conventions entre la CCVCMB et les entreprises lauréates.

En 2020, un seul dossier FAE a été validé, l'entreprise CHAMONIX TEN80 (activités immobilières) située aux Houches, dont les travaux ont été finalisés en avril 2021, avec une aide FAE de 15 634 €.

En 2021, la CCVCMB a reçu cinq demandes au titre du Fonds Air Entreprises.

Le Comité Technique FAE (Ademe, Région, Département, Atmo, Dreal) sollicité en mars 2021, ainsi que le Groupe de Travail RENOVATION ENERGETIQUE de la CCVCMB du 26 mars 2021 ont analysé les cinq demandes au titre du FONDS AIR ENTREPRISES.

Le taux d'aides varie de 30% à 50%, selon l'impact sur les émissions et/ou la démarche globale de l'entreprise (utilisation d'une énergie renouvelable, isolation thermique effectuée...). La fonction de chauffage principal bénéficie également d'un taux plus important que le chauffage d'appoint (cheminée d'agrément par exemple).

Les membres du Comité de Pilotage FONDS AIR ENTREPRISES (COPIL FAE), sollicités par voie électronique début mai 2021, ont validé quatre demandes et les taux d'aide suivants :

- **EURL CHARLET-MONTANT – MENUISERIE** Travaux concernés : chaudière bois -> générateurs d'air chaud type GF (marque GRUSS) Coût total des travaux : 22 458 € HT Calendrier : prévu en 2020, reporté en mars-avril 2021 -> **Proposition du COPIL : 50% = 11 229 € d'aides**
- **SAS LE FAIRWAY - Hôtel LE LABRADOR** Travaux concernés : remplacement cheminée du salon -> insert flamme verte 7* Coût total des travaux : 12 070€HT Calendrier : prévu en 2021 -> **Proposition du COPIL : 30% = 3 621 € d'aides**
- **SAS PHIL ET THOM - Brasserie LES MARMOTTONS** Travaux concernés : remplacement ancien poêle -> poêle à granulés Coût total des travaux : 6 342€HT Calendrier : avril 2021 -> **Proposition du COPIL : 50% = 3 171 € d'aides**
- **ELECTRICITE EMOSSON SA** Travaux concernés : cheminées ouvertes dans 6 chalets à Vallorcine, pour logement des salariés -> inserts flamme verte 7* Coût total des travaux : 31 530 € HT Calendrier : printemps 2021-> **Proposition COPIL : 30% = 9 459 €**

Un cinquième dossier a reçu un avis défavorable du COTECH, du GT Rénovation énergétique et du COPIL FAE pour un système de filtres à particules (OekoTube Outside), dont l'impact sur les émissions de particules est faible, et qui ne permet pas de réduire les émissions gazeuses, ni les consommations énergétiques.

Le versement des aides accordées sera effectué en une seule fois par la CCVCMB, maître d'ouvrage du Fonds, sur présentation des justificatifs de paiement des investissements (factures acquittées) et contrôle de la mise en œuvre de l'installation (visite sur place, photos...).

Des conventions d'accompagnement financier au titre du FONDS AIR ENTREPRISES précisent l'assiette éligible et le taux accordé à chacune des entreprises, ainsi que les conditions d'attribution et de versement de l'aide.

Éric Fournier rappelle qu'il a été décidé de mutualiser l'expertise sur ce dossier avec la CCPMB. François-Xavier Laffin souhaite connaître le pourcentage de crédits consommés, et s'il y aura de nouvelles aides attribuées dans le courant de l'année 2021. Il souhaite également connaître les outils qui permettent d'évaluer l'efficacité des travaux subventionnés. Éric Fournier répond qu'il reste des fonds disponibles, il souligne cependant la nécessité de délais entre la mise en place et la mise en œuvre du fonds. Il existe plusieurs outils d'évaluation : ATMO produit notamment des synthèses d'évaluation, par ailleurs le COTECH en charge de l'étude des demandes procède à une évaluation des projets en fonction du niveau d'efficacité des travaux envisagés et donc de l'octroi d'un soutien financier ou non.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** les aides au titre du FAE de 11 229 € à l'EURL CHARLET-MONTANT, de 3 621 € à la SAS LE FAIRWAY - Hôtel LE LABRADOR, de 3 171 € à la SAS PHIL ET THOM - Brasserie LES MARMOTTONS et de 9 459 € à ELECTRICITE EMOSSON SA,
- **VALIDE** les Conventions d'accompagnement financier au titre du Fonds Air Entreprises avec les entreprises correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le versement de sa quote-part, soit 9 160 €.

7. Transfrontalier : Tarification des Randonnées de l'Espace Mont-Blanc 2021

Nicolas Evrard, Vice-Président au territoire et à l'économie, rappelle au Conseil Communautaire, que L'organisation des séjours pédagogiques transfrontaliers autour du Mont-Blanc a été initiée en 2011 dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement conduites au titre du Plan Intégré Territorial (PIT) Espace Mont-Blanc. Les partenaires français, italiens et suisses, réunis en Conférence Transfrontalière Mont-Blanc ont souhaité pérenniser cette action particulièrement appréciée et visible.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc coordonne cette action aux côtés de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, de l'Association Animation du Beaufortain, de la Fondation montagne sûre (antenne territoriale de la Région autonome Vallée d'Aoste) et du Canton du Valais.

En cette année 2021, l'Espace Mont-Blanc fête 30 ans de coopération transfrontalière. Le groupe de travail Séjours Transfrontaliers propose un format exceptionnel « Randonnées de l'Espace Mont-Blanc, rencontres et passages » pour les jeunes de 12 à 15 ans, qui répond aux contraintes sanitaires dans les 3 pays. 2 journées de randonnées seront proposées, avec passages de témoin (bâton de marche sculpté par un artisan local) aux frontières. Les groupes seront composés de 6 à 8 jeunes, au minimum, en fonction des législations française et italienne en vigueur. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc étant le point de départ et d'arrivée de ce projet, elle est en charge de l'organisation des journées n°1 et n° 7.

Des temps de communication sont prévus tout au long du parcours. Les élus de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc remettront le bâton de marche au premier groupe le mercredi 21 juillet.

Descriptif détaillé : roulement des groupes, itinéraires et temps de communication

Jour 1 – Mercredi 21 juillet

Chamonix → Col de Balme → Chamonix (Groupe 0)

Trient → Col de Balme → Trient (Groupe 1)

Temps de communication CCVCMB (remise du bâton de marche)

Jour 2 – Jeudi 22 juillet

Trient → Champex → Trient (Groupe 1)

La Fouly → Champex → La Fouly (Groupe 2)

Jour 3 – Vendredi 23 juillet

La Fouly → Col du Grand Saint-Bernard → La Fouly (Groupe 2)

Val Ferret → Col du Grand Saint-Bernard → Val Ferret (Groupe 3)

Temps de communication avec les collectivités suisses et italiennes

Jour 4 – Samedi 24 juillet

Val Ferret → Val Vény → Val Ferret (Groupe 3)

Val Vény → Val Ferret → Val Vény (Groupe 4)

Jour 5 – Dimanche 25 juillet

Val Vény → Col de la Seigne → Val Vény (Groupe 4)

À déterminer AAB → Col de la Seigne → À déterminer AAB (Groupe 5)

Jour 6 – Lundi 26 juillet

À déterminer AAB → Col du Joly → À déterminer AAB (Groupe 5)

À déterminer CCPMB → Col du Joly → À déterminer CCPMB (Groupe 6)

Temps de communication avec les collectivités savoyardes et CCPMB

Jour 7 – Mardi 27 juillet

À déterminer CCPMB → Col de la Forclaz → À déterminer CCPMB (Groupe 6)

Chamonix → Col de la Forclaz → Chamonix (Groupe 0 bis)

Temps de communication avec les 3 Vice-Président-e-s de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (retour du bâton de marche)

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc assure le portage financier de cette action pour les randonnées organisées par les partenaires français. Une régie de recettes « Séjours transfrontaliers » a été créée en 2016 pour encaisser la participation financière des familles. Le Conseil Savoie Mont-Blanc subventionne les randonnées aux frontières à hauteur de 70% des dépenses engagées.

Dépenses		Recettes	
Frais AEM	1 000 €	Inscriptions	96 €
Frais d'organisation	422 €	CSMB	1 205 €
Autres frais (communication, matériel, assurances...)	300 €	Autofinancement CCVCMB	421 €
Total	1 722 €	Total	1 722 €

La vocation pédagogique et culturelle des séjours justifie la participation des collectivités permettant de réduire la charge portée par les familles. Ainsi, la participation demandée aux familles a été fixée à 8 € / jeune. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 35 € / jeune.

François-Xavier Laffin souhaite confirmer la nécessité de voter l'autofinancement et le tarif. Éric Fournier confirme.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le dispositif présenté,
- **ADOpte** le montant de 8 € au titre de la participation demandée aux familles dans le cadre des randonnées aux frontières.

8. Contrat Enfance Jeunesse : Tarification des séjours et activités 2021

Jérémy Vallas, Vice-président délégué à la cohésion sociale rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix est chargée statutairement de la Coordination Jeunesse et de mettre en œuvre un programme d'activités dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) qu'elle porte au sein d'un partenariat financier avec la CAF, dont elle souhaite garantir le rayonnement à l'échelle intercommunale.

Ce pilotage ainsi coordonné à l'échelle intercommunale permet une organisation et optimisation des moyens pour la mise en œuvre opérationnelle d'activités à destination de la jeunesse, notamment avec les

partenaires locaux que sont la MJC, la régie d'animation sociale des Houches et l'association En Passant Par la Montagne.

En effet, ces 3 structures, disposant de moyens humains et techniques pour l'organisation d'activités hors temps scolaire dans le cadre de leur mission d'animation sociale et de loisirs sur les communes des Houches et de Chamonix, et plus largement sur le territoire communautaire, conviennent, depuis plusieurs années, d'un partenariat visant à mobiliser leurs moyens, au service de la mise en œuvre du programme d'animations intercommunal.

Afin d'assurer les conditions d'un service de qualité, adapté aux besoins des jeunes, répondant aux attentes des familles, coordonné sur le plan de la grille tarifaire, le Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse, réuni le 6 mai 2021, a proposé de renouveler la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens entre la Communauté de Communes et les 3 structures partenaires, dans laquelle sont précisées les modalités d'organisation et de prise en charge des activités ainsi que le programme d'activités pour cet été. Les conventions de partenariat, en cours de rédaction, feront l'objet d'une validation lors du prochain Conseil Communautaire du 23 juin 2021. Toutefois, afin de lancer, au plus tôt, la communication autour de ces activités, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la grille tarifaire.

La CCVCMB organise les modalités de participation financière des familles, à partir de la grille tarifaire présentée ci-dessous. Les structures partenaires s'engagent à respecter strictement ces éléments tarifaires.

Les structures partenaires encaissent directement les montants des participations des familles à l'occasion des inscriptions (bons caf, chèques vacances...), sur la base d'une fiche d'inscription commune.

Conformément au programme validé lors du COPIL CEJ du 6 mai 2021, étant entendu que certaines modifications mineures peuvent être apportées aux caractéristiques des séjours décrits, les tarifs applicables pour les séjours « **Les gorges du Verdon, Séjour itinérant nature, Canirando, Aix les bains (x 2), Equitation, Astronomie** » :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
0 à 800 €	801 à 1 000 €	1 001 à 1 350 €	+1 351 €
24 € / jour	27 € / jour	33 € / jour	39 € / jour

En ce qui concerne la gestion administrative et comptable des séjours et activités pour 2021, les structures partenaires assurent l'ensemble des dépenses inhérentes à l'organisation du programme des séjours et activités et feront l'objet d'une refacturation à la CCVCMB sur justificatif d'un bilan financier. Les participations des familles seront encaissées directement par les structures partenaires. Ainsi, à l'issue des séjours, la refacturation des dépenses interviendra après production de décomptes détaillant les dépenses, déduction faites des recettes perçues par les structures partenaires.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la grille tarifaire ci-dessus qui complètent la délibération n°1161/2020 du 23 novembre 2020 sur les tarifs publics des services communautaires

9. Culture : Convention de l'utilisation des orgues des églises de Vallorcine, Argentière et Chamonix : Demande de subvention à la Région de restauration de l'orgue de l'église de Vallorcine

Xavier Chantelot, Vice-Président, délégué à la culture rappelle qu'il existe sur le territoire de la communauté de communes 3 orgues. L'un à l'église Saint Michel à Chamonix, un autre à l'église Saint Pierre d'Argentière et enfin à l'église Notre Dame de l'Assomption à Vallorcine (actuellement en cours de relevage).

Le projet d'établissement de l'EMDI envisage la création de cours d'orgue Il est opportun, avec la possibilité d'utiliser ces 3 instruments de concrétiser ce projet, après la restauration de l'orgue de Vallorcine.

Une subvention de la Région pour le relevage en cours de l'orgue de Vallorcine est conditionnée à l'existence d'une convention, entre les communes propriétaires des églises, la communauté de communes amenée à organiser ces cours, et la paroisse affectataire des lieux, régissant les condition d'utilisation des orgues.

L'EMDI n'a pas vocation à se substituer aux associations locales participant déjà au rayonnement des orgues sur le territoire et travaillera en partenariat avec celles-ci pour l'étude de la création de cours d'orgues et pour le rayonnement de ces instruments.

Jérémy Vallas remercie le service culture pour la réactivité dans le traitement de ce dossier.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de convention pour l'utilisation des orgues

10. Culture : Demande de subvention au Conseil Départemental 74 pour la rénovation du Musée Alpin

Xavier Chantelot, Vice-Président, délégué à la culture rappelle que le Musée, classé Musée de France, est installé depuis 1969 dans les locaux Résidence Mont-Blanc, ancien Chamonix-Palace. L'équipement est obsolète et souffre d'une image vieillissante et d'une scénographie qui ne correspond pas aux attentes et pratiques de visite du public, notamment international. Aussi, grâce à un projet ambitieux porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix- Mont-Blanc, le Musée Alpin va être rénové pour devenir le Musée du Mont-Blanc.

Ce dernier aura pour objectif d'explorer les interactions entre l'Homme et la Nature sur le territoire du Mont-Blanc. Il permettra aux scolaires, aux habitants, aux touristes et aux passionnés de s'approprier l'histoire de ce paysage naturel et culturel d'exception, Il aura également comme mission de sensibiliser aux enjeux d'un territoire particulièrement marqué par le changement climatique.

Le projet prévoit l'agrandissement du site actuel et sa rénovation complète (création de 3 espaces d'exposition permanente et d'un espace d'exposition temporaire, nouvelle scénographie, nouveaux dispositifs médiatiques utilisant le numérique, espace multifonctionnel pour l'animation etc.).

Seul musée de la montagne en France, il participera à diversifier les activités touristiques du territoire dans un contexte de dérèglement climatique. Cette rénovation devra également permettre de rendre ce lieu résolument exemplaire d'un point de vue environnemental et accessible à tous (personnes en situation de handicap, familles, publics étrangers, etc.).

Le budget global de l'opération est estimé à 7 200 000 euros. Considérant l'ampleur du projet de ce nouveau musée dans sa transformation et dans son rayonnement à venir, la Communauté de Communes

souhaite réaliser le projet en deux tranches : soit 5 400 000€ pour la 1ère phase et 1 800 000€ pour la 2ème phase. Et sollicite le soutien du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour un financement à hauteur de 1 million d'euros, au titre de l'aide aux équipements culturels structurants.

Plan de financement

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX -			
INVESTISSEMENT - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES TTC		RECETTES PRÉVISIONNELLES (TTC)	
Désamiantage	250 000 €	DRAC	29% 1 800 000 €
Études et MOE	774 000 €	Région AURA	18% 1 300 000 €
Travaux Bâtiment	3 830 000 €	Département Haute Savoie	16% 1 000 000 €
Aménagements scénographiques	1 536 000 €	Banque des territoires	à l'étude
Travaux aménagements extérieurs	200 000 €	FEDER POIA ?	2% 150 000 €
Divers dont actualisation	450 000 €	Mécénat ?	3% 200 000 €
Divers mobiliers	160 000 €	Fonds de concours CHAMONIX	à l'étude
		Participation CCVCMB	28% 1 750 000 €
SOUS TOTAL TRAVAUX	7 200 000 €		6 200 000 €

*Jean Fabre souhaite être prudent sur ce dossier, il est toujours délicat d'évoquer des projets culture. En effet ce projet est conséquent financièrement et il doute des subventions du FEDER et du Ministère compte-tenu du contexte sanitaire. D'autres opérations lui semblent plus indispensables : la patinoire, la salle d'escalade, par exemple. Il estime qu'il aurait été judicieux d'arbitrer et de prioriser parmi une liste d'investissements potentiels, plutôt que des dossiers au cas par cas. **Éric Fournier** explique que ce projet a été élaboré lors de la dernière mandature en collaboration avec l'Etat, la Région et le Département. Les subventions ont été confirmées par les Préfets de la Région et du Département ainsi que par les secrétaires d'Etat, Joël Giraud et Jean-Baptiste Lemoyne, dans le cadre du Plan de Relance. Ce dernier devait être fléché sur une thématique. C'est un projet culturel qui été choisi, au côté de la rénovation de la ligne ferroviaire ; en l'état, un dossier tel que le projet de patinoire/salle d'escalade ne fait pas partie des thématiques relevant du Plan de Relance. S'agissant du Musée Alpin, il est essentiel de saisir l'opportunité de ce financement de 1.8 million. Il indique qu'une réunion, relative au Contrat de Plan, a lieu ce vendredi avec les Préfets de la Région et du Département, afin d'aller chercher d'autres financements. **François-Xavier Laffin** aimerait une nouvelle réflexion sur ce dossier. Il estime en effet que les importants enjeux financiers ne seront pas à la hauteur des objectifs fixés au départ. Les difficultés liées à la rénovation de ce bâtiment vont être nombreuses : la cohabitation des travaux avec la copropriété, la contrainte de la structure porteuse de l'immeuble, les risques d'inondation, notamment. Ce projet ambitieux et sensé concurrencer d'autres musées récents, ne peut se réaliser dans une partie d'immeuble avec les contraintes liées à celui-ci qui affecteront la qualité de la visite. Il souhaite que soit étudiée la possibilité d'une construction neuve, comme par exemple le Musée des Confluences à Lyon, le MUSEM à Marseille, sur un site qui structurera l'activité touristique à la hauteur des ambitions de la Vallée. Il apprécierait en conséquence que l'on se donne le temps de la réflexion pour un projet ex*

nihilo.Éric Fournier souhaite revenir sur l'exemple du Musée des Confluences, ensemble muséographique décrié au moment de sa construction et dont le coût de construction a doublé par rapport au budget prévu. Les études sur la rénovation du Musée Alpin ont débuté avant même la création de la Communauté de Communes. A ce moment-là d'autres projets ont été proposés mais tous ont été décriés, opposés. Le choix de la Communauté de Communes a été de créer un réseau des musées : à Vallorcine avec le Musée de Barberine, aux Houches avec le Musée Montagnard, à Servoz avec la Maison du Lieutenant. Il conclue en précisant que la rénovation de l'ancien peut également être de qualité. Il souligne la chance de pouvoir proposer un projet ambitieux dans un bâtiment patrimonial. François-Xavier Laffin précise que le point de divergence porte sur une réalisation neuve et une rénovation. Il souhaite qu'un autre site soit trouvé pour installer le musée. Xavier Chantelot comprend l'interrogation de François-Xavier Laffin. Cependant, il y a un historique et il est nécessaire de le respecter. Cette question a été débattue lors de la première commission culture. Il faut toutefois être vigilant sur les problématiques liées au bâtiment. Ce projet a été voté et la question, aujourd'hui, est la demande de subvention au Conseil Départemental, sachant que la DRAC a confirmé son financement par mail. Françoise Trappier souhaite préciser qu'elle n'est pas dans une démarche d'opposition mais d'échange constructif. Éric Fournier confirme le propos de Xavier Chantelot, la question porte aujourd'hui sur une démarche de demande de subvention. Il souligne que le projet aurait pu être discuté au moment du vote du Budget Primitif 2021. François-Xavier Laffin rappelle que les projets votés lors du vote du BP ont été évoqués seulement 1 mois et demi avant. Eric Fournier souhaite, enfin, remercier Aurore Termoz pour son implication dans dossier.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Abstentions : François-Xavier Laffin et Jean Fabre

- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant d'un million d'euros pour la première tranche du projet de rénovation du Musée Alpin
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à ces projets

11. Déchets : SITOM : Signature de la convention relative au renouvellement de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E

Hervé Villard Vice-président, délégué à la transition écologique, indique que la précédente convention signée avec OCAD3E a pris fin le 31 décembre 2020. Elle doit être renouvelée pour 6 ans (2021-2026).

Le Conseil Syndical du SITOM du 30 mars 2021 a autorisé, par délibération, la Présidente à signer la nouvelle convention OCAD3E et les conventions avec les communautés de Communes adhérentes.

L'objet de la convention est de définir les conditions financières et techniques de la gestion des D3E pour les déchèteries de Bocher et du Closy.

Engagement du SITOM :

- Signature de la convention avec OCAD3E ;
- Versement intégral des soutiens financiers trimestriellement ;
- Communiquer auprès des habitants.

Engagement de la CCVCMB :

- Organiser la collecte des D3E sur les deux déchèteries ;
- Garantir la collecte et le tri des D3E.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre le SITOM et le CCVCMB

12. Marchés publics : Attribution de marché : Accord cadre pour la fourniture de carburant à la pompe

Patrick Devouassoux, Vice-président délégué aux infrastructures rappelle qu'un groupement de commandes entre les Communes de Servoz, Chamonix et la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour la fourniture de carburants à la pompe a été constitué.

Une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en deux lots séparés a été lancée selon les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique en vue de passer des marchés à bons de commandes, sans minimum ni maximum, pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois.

Compte tenu de la difficulté d'approvisionnement de certains véhicules (gabarits trop importants) et de la volonté d'élargir la concurrence aux stations de proximité, les deux lots se décomposent de la manière suivante :

LOT 01 : Carburants pour V.L. & P.L. sur le territoire de la Communauté de Communes VCMB

LOT 02 : Carburants pour V.L. & P.L. sur le territoire National

Deux sociétés ont répondu sur l'ensemble des lots, la Société MOONGROUP et TOTAL Marketing.

L'analyse des offres selon les critères de jugement établis dans le règlement de la consultation a permis le classement suivant sur les deux lots :

1 – TOTAL MARKETING

2 - MOONGROUP

En proposant un rabais de 0,042 € H.T./litre de carburant sur le prix affiché à la pompe et la fourniture de cartes magnétiques permettant l'accès à d'autres produits tels que péages d'autoroutes, parking, etc ... au prix de 20 € H.T./an par carte l'offre de TOTAL MARKETING est mieux disante.

Pour rappel, la consommation actuelle annuelle pour l'ensemble des collectivités objet du présent groupement, tout carburant confondu, s'élève à environ 60 000 litres.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mai 2021 a décidé de retenir la société TOTAL MARKETING pour les deux lots.

François-Xavier Laffin souhaite que la collectivité soit exemplaire et s'engage dans une démarche volontaire de compensation des tonnes de CO2 produites, en participant, notamment, au financement de projets de séquestration de carbone comme « My climat » ; permettant ainsi à la collectivité d'être plus vertueuse. Éric Fournier prend note de cette observation. Il souhaite également qu'il soit fait état du travail réalisé par la collectivité pour diminuer ces émissions de CO2. Hervé Villard complète en expliquant que les outils de compensation sont efficaces lorsque les taux d'émission sont réduits significativement. Certaines collectivités ont même créé un « Budget Carbone ». Xavier Chantelot trouve l'idée très intéressante, il précise toutefois que les collectivités ne peuvent subventionner que des associations à vocation et intérêt local.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés correspondants

13. Marchés publics : Attribution de marché : Sentiers Thématiques et mise en scénographie de la Cabane du Brévent

Nicolas Evrard, Vice-président délégué au territoire et à l'économie rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a confié un projet de

valorisation du patrimoine naturel de la vallée par l'aménagement de 4 sentiers thématiques et de la requalification de la cabane du Brévent, sur les communes des Houches, Servoz, Chamonix et Vallorcine, à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de TELOA et de SYMBIOSE ENVIRONNEMENT.

Cette opération consiste en la réalisation de plusieurs parcours thématiques, plus la cabane du Brévent, pour les publics familles sur le thème du patrimoine naturel de la vallée, et plus particulièrement la Réserve naturelle des Aiguilles Rouges.

La proposition de scénario d'aménagement de ce parcours est la suivante :

Un ensemble de parcours thématiques à l'échelle de la vallée pour la présentation et la valorisation du patrimoine naturel.

- Un ensemble de mobiliers de signalétique déclinés sur les 4 sentiers de la vallée dont la cabane du Brévent,
- Une requalification de la cabane du Brévent par la réalisation d'une nouvelle scénographie,
- Un dispositif de balade connectée pour accompagner les visiteurs.
- La réalisation d'un kit de jeu composé de plusieurs carnets, de mini outils d'interprétation dans un packaging unique.

Ce projet a donné lieu à une consultation, pour 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	REALISATION DE DISPOSITIFS DE DECOUVERTE MOBILIERS D'INTERPRETATION SIGNALÉTIQUE ET SCENOGRAPHIE POUR 4 SENTIERS
02	SCENOGRAPHIE DE LA CABANE DU BREVENT ET MISE EN SCENE EN CENTRE VILLE DE CHAMONIX
03	NUMERIQUE
04	IMPRESSION REPROGRAPHIQUE ET FOURNITURE DU KIT DE JEU

La procédure de passation utilisée étant l'appel d'offres ouvert, elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La publicité a été transmise au BOAMP et au JOUE le 1er avril 2021, pour une remise d'offres le 03 mai 2021 à 12h.

3 sociétés ont remis des offres :

- Easy Mountain, 38 Meylan, pour lot 03 – Numérique
- Pic Bois Rhône Alpes, 01 Bregnier Cordon, pour lot 01 – Mobiliers d'interprétation
- Annecy Publi Decoup, 74 Sevrier, pour les lots :
 - 01 – Mobiliers d'interprétation
 - 02 – Scénographie cabane du Brévent

L'analyse des offres a été confié au groupement Teloa / Symbiose, maître d'œuvre sur cette opération.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mai 2021 à 14h a décidé de retenir au regard des critères de jugement énoncés dans le cahier des charges :

- Lot 01 : Pic Bois pour un montant de 131 277,20 € H.T. avec mobiliers en acier thermo laqué, démontables sur le sentier de Chamonix, et totems sans embase pierre,
- Lot 03 : Easy Mountain pour un montant de 9 650 €H.T.

et a décidé de relancer les lots 02 et 04 en procédure formalisée, le lot 02 ayant été classé inacceptable, le lot 04 infructueux.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés attribués correspondants

14. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des :

Décisions prises par le bureau exécutif en date du 20 avril 2021 en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

- *Transition écologique et énergétique : Plateforme Territoriale de la rénovation énergétique des logements privés - Innovales : Avenant au marché - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de 9 000 € HT au marché PTRE d'InnoVales et tout document afférent nécessaire, les crédits budgétaires étant inscrit au BP 2021.*
- *Transition écologique et énergétique : Candidature au programme de « déploiement du référentiel Economie Circulaire » - Le Bureau Exécutif est informé que la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a candidaté à ce programme de Déploiement du référentiel Économie Circulaire (clôture des candidatures le 16 avril 2021).*
- *Transition écologique et énergétique : PPA Vallée de l'Arve – Stratégie de communication - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, valide le plan de communication du PPA Vallée de l'Arve sur les 4 axes présentés, valide la participation financière de la CCVCMB au plan de financement du plan de communication PPA, inscrit les crédits budgétaires nécessaires et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent nécessaire.*
- *Espaces Naturels : Convention SICA : Annexe financière 2021 - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, approuve la signature de la nouvelle convention pour 6 années, de 2021 à 2026 ; approuve l'annexe financière pour les actions prévisionnelles de 2021 telle que présentée ci-dessus et autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat SICA – CCPMB – CCVCMB, ainsi que l'annexe financière pour 2021.*
- *Planification : Convention de mise à disposition de personnel de la CCVCMB au profit du Syndicat Mixte SCOT Mont-Blanc, Arve et Montagne - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention ci-annexé concernant les prestations de service relatives à l'intervention des agents de la Direction Aménagement et Transitions, service « Planification » et de la Direction Générale, service « Marchés Publics » de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention ci-annexé et tout document s'y rapportant.*
- *Planification : Information sur la constitution des commissions du Syndicat Mixte pour le SCOT Mont-Blanc Arve Giffre: désignation des élus - Le Bureau Exécutif est informé de la mise en place de ces commissions et de la désignation des élus du Comité Syndical représentant la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.*
- *Sports : Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs : Pas de Tir, Tennis de Chamonix, skate parks de Chamonix et Servoz - le Bureau Exécutif, à l'unanimité, se prononce favorablement sur occupation, ainsi que les conditions qui l'entourent (durée, redevance, assurance...), des équipements sportifs sus visés et autorise la Vice-Présidente déléguée au sports à signer les conventions et tous documents s'y afférents*
- *Marchés Publics : Avenant au marché STECH – Lot n° 8 – Réserve Musée Alpin de*

Houches - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, valide l'avenant n°2 au marché STECH pour un montant de + 1 674,00 € H.T et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 correspondant les crédits nécessaires étant en place

- *Marchés Publics : Attribution de marché : Fournitures de cartes RFID – Norme 15693 - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, retient la société ISRA CARDS, mieux disante, pour un montant de 50 000 € H.T. maximum par an, reconductible 3 fois et autorise le Président à signer le marché correspondant.*

Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire par délibération

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020, notamment celle autorisant la délégation dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

Date de la décision	N° de la Décision	Numéro du marché	Objet du marché	Candidat retenu	Montant du marché
11.05.2021	MP1124/2021	-	Autorisation de signature d'un bon de commande pour l'élaboration de la feuille de route de l'Office de Tourisme : l'animation de deux ateliers participatifs et l'accompagnement de la CCVCMB dans le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel	SIA PARTNERS	29 500,00 € HT
17.05.2021	MP1125/2021	18C00027	Avenant n°1 au marché – Révison du PLU de Servoz	Espaces Mutations	1 600,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Président,
Eric FOURNIER



La Secrétaire de séance,
Jérémy VALLAS